



Compte Rendu Sommaire de la réunion du Conseil Municipal
du jeudi 12 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 octobre 2017, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AVRIL - Maire.

Membres présents :

M. AVRIL - Maire, M. RIGOUX, Mme REYNAUD, Mme FOURNIALS, M. MAZERON, Mme BELONIE, M. TONUS, Mme CLAUX, Mme PATRAUD - Maires adjoints
Mme LENGRENEY, M. POUYADOUX, M. LABORIE, M. MANIERE, M. SOULARUE, Mme COMBESCOT, Mme AUCLAIR, M. HYLLEIRE, Mme MEUNIER, M. DELNAUD, Mme TARDIEU, M. LEMIERE, Mme BOUDIE, M. ELY, M. NEYRET, Mme WINNY, Mme MOREL - Conseillers Municipaux

Membres absents ayant donné pouvoir :

M. PRIMAULT (à M. MANIERE) ; Mme VAMECK (à Mme WINNY) ; Mme DENIS (à M. RIGOUX) ; M. FISCHER (à M. DELNAUD) ; M. PERETTI (à Mme MEUNIER) ; Mme BENOIT (à Mme REYNAUD).

Membres absents :

M. DESCAMPS, M. BARLOT.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX des 22 et 30 août 2017

-Approuvés-

Les procès-verbaux sont consultables en mairie-

DECISIONS

✚ Monsieur le Maire rend compte de trois décisions que Madame MEUNIER a prises avant sa démission de ses fonctions de Maire, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

| | |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Convention avec le Conseil Départemental de la Corrèze dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), aide financière apportée à l'action la Junior Association "Always More" |
| 2 | Marché public de fourniture et de services avec la Société ACS'IT Informatique Maintenance Services, relatif à la fourniture, livraison et installation d'un serveur informatique ainsi que d'un logiciel de sauvegarde |
| 3 | 4 Avenants n°1 au marché pour la réhabilitation intérieure vestiaires tribune rugby au Parc Omnisports Raymond Faucher |

✚ Monsieur le Maire rend compte de treize décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

| | |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| V-2017/63 | Convention de partenariat avec Centre France Communication pour la promotion d'évènements. |
| V-2017/64 | Convention de prestation de services avec l'Association Profession Sport Limousin, pour une animation sur l'escrime et la présentation d'un spectacle pour la fête de la jeunesse. |
| V-2017/65 | Rétrocession d'une concession de 30 ans, vide de sépulture, au cimetière La Font. |
| V-2017/66 | Convention avec la Compagnie La Voie des Arts, pour un concert de Noël en Duo Voix Accordéon, avec la participation du Chœur de Bréniges. |
| V-2017/67 | Convention d'accueil pour l'organisation d'un séjour de ski avec l'association O.D.C.V. – Œuvre Départementale des Centres de Vacances de la Corrèze. |
| V-2017/68 | Marché public avec la Société EDF COMMERCE GRAND CENTRE, pour la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les sites de puissance supérieure à 36kVa et prestations de services associés. |
| V-2017/69 | Contrat d'entretien avec la SAS CESSAC, pour une visite annuelle d'entretien et de vérification des systèmes mécaniques et électriques des cloches des églises de Malemort et de Venarsal. |

| | |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| V-2017/70 | Marché public de service avec la Société INITIAL pour la location, entretien, lavage et réparation des vêtements de travail des agents des services entretien et restauration. |
| V-2017/71 | Acceptation d'indemnités d'assurance. |
| V-2017/72 | Indemnisation d'un usager de l'accueil de loisirs municipal |
| V-2017/73 | Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits du marché hebdomadaire et des marchés occasionnels. |
| V-2017/74 | Avenant de transfert – marché public « Elaboration de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme » pour la commune de Malemort à la Société DEJANTE VRD ET CONSTRUCTION – SUD OUEST. |
| V-2017/75 | Avenant de transfert – marché de maîtrise d'œuvre « Etude pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme » pour le groupement de communes : Venarsal-Dampniat-La Chapelle aux Brocs à la Société DEJANTE VRD ET CONSTRUCTION – SUD OUEST. |

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Madame Annie REYNAUD pour remplir les fonctions de Secrétaire (art. L 2121-15).

-Approuvé à l'unanimité-

V-20171012/64 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Sportive Vigilante Malemort Football

Rapporteur : Monsieur TONUS

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171012/65 : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité des Fêtes

Rapporteur : Madame CLAUX

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171012/66 : Extinction de créance

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171012/67 : Acceptation des frais de scolarité 2016-2017 à payer à la commune de Cosnac

Rapporteur : Monsieur MAZERON

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171012/68 : Adoption des frais de scolarité 2016-2017 à payer par les communes extérieures

Rapporteur : Monsieur MAZERON

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171012/69 : Garantie d'emprunt pour la Société Polygone – opération de « La Menette »

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171012/70 : Adoption d'une convention relative aux modalités financières de remboursement de travaux à la commune de Sainte Féréole

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171012/71 : Décision modificative

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171012/72 : Mandat spécial pour les frais d'inscription au 100^{ème} Congrès des Maires

Rapporteur : Madame REYNAUD

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171012/73 : Créations d'emplois

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171012/74 : Création d'emploi

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171012/75 : Création d'emploi

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171012/76 : Créations d'emplois pour accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171012/77 : Participations pour projets scolaires

Rapporteur : Monsieur MAZERON

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171012/78 : Convention de partenariat avec l'UFOLEP pour l'école multisports

Rapporteur : Monsieur MAZERON

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171012/79 : Convention de mise à disposition de personnel de l'ADAPAC, pour l'accompagnement d'enfants en situation d'handicap dans les Accueils de Loisirs

Rapporteur : Monsieur MAZERON

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171012/80 : Approbation d'une convention avec la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), relative aux travaux d'enfouissement des réseaux au lieu-dit "La Gudée" à Venarsal – Commune de Malemort

Rapporteur : Monsieur MANIERE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171012/81 : Adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et autorisation à signer et à présenter la demande d'Ad'AP

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20171012/82 : Cession des parcelles cadastrées AP n°174 en partie, rue de l'Ermitage et AT n°153 en partie, lieu-dit La Rivière au profit du Conseil Départemental de la Corrèze en vue de la création du Barreau de liaison RD 1089 – RD 921

Rapporteur : Monsieur RIGOUX

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait à Malemort pour être affiché le 16 octobre 2017 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales. Toutes les délibérations précitées seront affichées et pourront être consultées dans leur texte intégral, en mairie sur le panneau d'affichage niveau accueil, ou au recueil des actes administratifs de la commune.

A Malemort, le 16 octobre 2017

Monsieur le Maire,
Jean-Paul AVRIL

